

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026

DELIBERATION 2026_029

Objet : Autorisation de signature du marché M25.034 : Mission de conseil et recherche de mécènes financiers dans le cadre de la Cité de la Bière

Séance du mardi dix février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trois février deux mille vingt-six.

Présents (58) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Jacques SIX (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Yves DEBRUYNE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (12) :

Antony GAUTIER à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Pierre GRANDGENEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Céline SAUZEAU - Philippe DUHAMEL à Elise DORMION-ROUSSEZ - Gaël DUHAMEL à Philippe GRIMBER - Michel DUHOO à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Eric SMAL à Joël DEVOS

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 70

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026

DELIBERATION 2026_029

Objet : Autorisation de signature du marché M25.034 : Mission de conseil et recherche de mécènes financiers dans le cadre de la Cité de la Bière

Dans le cadre du projet de construction de Cité de la Bière, le présent marché a pour objet une mission de définition de la stratégie de mécénat, de réalisation des supports de communication, de recherche de mécènes financiers et de mise en œuvre des contrats de mécénats. Les fonds de mécénat levés dans le cadre de cette mission ont pour objectif de financer des dispositifs scénographiques complémentaires, l'acquisition de collections, la création ou la conservation d'éléments architecturaux remarquables. La mission essentielle du prestataire sera donc de rechercher des mécènes financiers contribuant à la réalisation de ce projet.

Le marché sera conclu pour une durée de 48 mois à partir de la notification et son estimation financière a été fixée à 260 000 € HT. Cette estimation comprend une part fixe et une part variable liée aux fonds levés.

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les articles L. 1414-2 et L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision communautaire 2025/162 du 2 décembre 2025 de déclaration sans suite pour motif d'intérêt général du marché M25.013 lancé en novembre 2025 ayant le même objet ;

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte lancée conformément aux dispositions des articles R. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ;

Considérant l'avis n°25-140905 du 23/12/2025 sur le site du BOAMP, l'avis n° 859685-2025 au JOUE, la publicité sur le profil acheteur www.marches-sécurises.fr n°CC-Flandre-Interieure_59_20251222W2_02 ainsi que la publication sur le site internet de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 27 janvier 2026 à 12h00 ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché de mission de conseil et recherche de mécènes financiers dans le cadre de la Cité de la Bière (M25.034) ainsi que tous les documents y afférents avec le candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères de jugement des offres énoncés au règlement de la consultation et choisi par la commission d'appel d'offres du 03 mars 2026.

Vote :

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 10 février 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

